

Chers actionnaires, partenaires, clients et employés

L'année fiscale 2026 a été une nouvelle année de solide performance pour Logitech. Les résultats que nous avons enregistrés s'appuient sur la croissance de l'exercice précédent et propulsent l'entreprise vers l'exercice 2027 avec un bel élan.

Nous y sommes parvenus en dépit d'un environnement difficile, marqué par les incertitudes macroéconomiques, les tensions géopolitiques et la hausse des droits de douane. Au début de l'exercice, nous avons mis en place un ensemble de principes opérationnels pour rester compétitifs dans cet environnement : adopter une posture offensive, maîtriser nos coûts avec rigueur et faire preuve d'agilité. Ces principes, conjugués à nos priorités stratégiques, nous ont été très bénéfiques et ont porté notre solide performance.

Nous avons adopté une posture offensive, générant une croissance du chiffre d'affaires net de 4% à taux de change constant, portant nos revenus à 4,84 milliards de dollars. Nous avons également conquis d'importantes parts de marché dans des catégories et des zones géographiques clés.

Parallèlement, nous avons fait preuve de discipline dans notre gestion de nos coûts et avons rapidement diversifié notre empreinte industrielle. En conséquence, la marge brute non-GAAP s'est établie à un niveau solide de 43,6 % ; le résultat d'exploitation non-GAAP a progressé de 18 % sur un an pour atteindre 911 millions de dollars ; et notre marge d'exploitation à 18,8% a dépassé notre modèle à long terme, marquant un record historique en dehors des pics de la pandémie. Nous avons clôturé l'année avec une trésorerie saine de 1,7 milliard de dollars et nous nous réjouissons d'avoir redistribué 768 millions de dollars à vous, nos actionnaires, par le biais de dividendes et de rachats d'actions.

INNOVATION, IA ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES: MOTEURS DE RÉSULTATS SOLIDES

Cette année marque le 45e anniversaire de l'entreprise. Nous restons plus que jamais déterminés à concevoir *des produits d'excellence et des innovations* de pointe, portés par la même passion qu'aux premiers jours de Logitech.

Notre avantage concurrentiel à long terme réside dans notre capacité à façonner des expériences exceptionnelles où les individus interagissent avec la technologie : à leur bureau, dans les salles de réunion, au sein d'environnements immersifs ou lorsqu'ils jouent. Au cours de l'exercice 2026, nous avons lancé environ

40 nouveaux produits, dont deux souris phares qui ont battu des records.

La souris haut de gamme MX Master 4, conçue pour les utilisateurs avancés, s'est vendue à plus d'exemplaires dès le premier mois suivant son lancement que n'importe quelle autre souris bureautique dans l'histoire de Logitech. Notre souris de jeu PRO X Superlight 2, lauréate de championnats, a été adoptée par près de 100 joueurs professionnels en l'espace de quelques semaines. Parmi eux, le joueur professionnel de Valorant Yigox, qui a établi un record du monde Guinness du plus grand nombre de clics en une minute, avec une moyenne de 12,6 clics par seconde.

Dans notre gamme de vidéoconférence, nous avons lancé les caméras Rally AI et Rally AI Camera Pro, dotées d'une nouvelle intelligence vidéo propulsée par l'IA et d'un design presque invisible adapté aux grands espaces de réunion. Nous avons également étendu notre offre dédiée à la réalité mixte en introduisant le Logitech Muse, un stylet numérique pour l'Apple Vision Pro.

L'excellence de notre innovation a été reconnue tout au long de l'année. Fortune Europe a désigné Logitech parmi les entreprises les plus innovantes en 2025 et 2026. Par ailleurs, nous avons remporté plus de 300 prix de design depuis 2019, décernés par des organisations de premier plan telles qu'iF et Red Dot. De plus, notre capteur environnemental, Logitech Spot, a été distingué par le magazine *Time* parmi les meilleures inventions de 2025. C'est la deuxième année consécutive qu'une innovation de Logitech est ainsi récompensée par le prestigieux magazine.

Nos efforts pour *doubler la mise dans le B2B* ont également été couronnés de succès. En effet, la demande pour nos solutions professionnelles a désormais surpassé la demande des consommateurs (B2C). Nous avons franchi des étapes importantes en nous étendant au-delà des entreprises clientes traditionnelles vers de nouveaux secteurs verticaux tels que l'éducation, la santé et le gouvernement. Les services ont affiché une croissance à deux chiffres, et nous avons développé d'importantes nouvelles capacités de commercialisation. Les ventes nettes B2B représentent désormais environ 40% de notre chiffre d'affaires total.

Nous avons également enregistré de *bonnes performances dans toutes les zones géographiques*, avec un retour à la croissance aux États-Unis lors du dernier trimestre de l'année, et marquant le neuvième

trimestre consécutif de croissance d'une année sur l'autre pour la région Asie-Pacifique. Notre initiative "China for China" porte ses fruits, stimulant une croissance robuste grâce à des innovations conçues spécifiquement pour ce marché, telles que le clavier de jeu G316 X 8K et le clavier mécanique Alto Keys K98M.

Enfin, au cours de l'exercice 2026, nous avons continué à faire preuve d'*excellence opérationnelle*. La marge brute non-GAAP à 43,6% était en hausse de 10 points de base par rapport à l'exercice 2025. Les ajustements tarifaires aux États-Unis et les mesures prises pour diversifier davantage notre empreinte industrielle ont largement compensé l'impact de la hausse des droits de douane. Fin décembre 2025, nous avons réussi à ramener la part des produits destinés au marché américain fabriqués en Chine de près de 40 % en avril à moins de 10 %, grâce à notre stratégie industrielle Chine +5. Les dépenses d'exploitation ont été maîtrisées avec rigueur. Le total des dépenses d'exploitation non-GAAP en pourcentage du chiffre d'affaires s'est élevé à 24,8%, soit une baisse de 170 points de base par rapport à l'année précédente.

L'EXERCICE 2027 ET L'OPPORTUNITÉ DE L'IA

En prévision de l'exercice 2027, nous prévoyons d'intensifier nos efforts sur la croissance future tout en maintenant nos marges d'exploitation dans la fourchette haute de notre modèle de 15 à 18%.

L'IA fait naître de nouvelles opportunités à la croisée de l'humain et de la technologie. Elle transforme la façon dont les individus créent, collaborent, apprennent et travaillent, et elle façonnera de plus en plus les produits et les expériences qu'ils utilisent au quotidien. Nous y voyons à la fois une opportunité pour notre portefeuille de produits et un formidable catalyseur pour accélérer l'innovation à l'échelle de toute Logitech.

Pour saisir cette opportunité, nous allons passer à la vitesse supérieure dans notre posture offensive: nous investirons pour accélérer notre croissance tout en continuant d'appliquer la rigueur financière et l'agilité qui font notre signature. Au cours de l'exercice 2027, nous concentrerons nos investissements sur deux axes stratégiques.

- **R&D** : Nous tirerons parti de l'IA pour améliorer notre portefeuille et accélérer les délais de mise sur le marché, tout en développant de nouvelles expériences qui aideront nos utilisateurs à tirer le meilleur parti de l'IA et à rendre le travail, la création, la collaboration et le jeu plus productifs, agréables et centrés sur l'humain.

- **Ventes et marketing** : Nous renforcerons encore notre présence sur les marchés B2B en développant les talents et les compétences au sein de Logitech for Business, en ciblant particulièrement les nouveaux secteurs verticaux de l'éducation, de la santé et du secteur public. Nous sommes convaincus par la dynamique structurelle de Logitech for Business et estimons qu'elle constituera un moteur important de la croissance de notre chiffre d'affaires dans les années à venir. Nous investirons également dans des campagnes de communications marketing à fort ROAS (retour sur les dépenses publicitaires) et dans le développement de notre marque.

Notre solide historique de performances atteste de notre capacité à générer des rendements sur de tels investissements stratégiques. En une décennie, nous avons multiplié par près de six le chiffre d'affaires de notre catégorie Gaming, et en seulement cinq ans, nous avons bouleversé le marché de la collaboration vidéo pour en devenir le leader. Nos investissements « China for China » constituent un exemple plus récent de forte croissance générée par nos choix d'investissements stratégiques et de réallocation des ressources.

CONCEVOIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en développant nos activités, nous avons également continué à progresser dans notre engagement à réduire notre impact climatique. Notre pratique de « *Conception pour le développement durable* » a permis d'éviter plus de 200 000 tCO₂e à travers nos produits, notre chaîne d'approvisionnement et notre chaîne de valeur globale¹.

Nous utilisons moins de matériaux, à plus faible empreinte carbone, conçus pour durer plus longtemps, et ce, à grande échelle. Aujourd'hui, 81% de nos produits intègrent des plastiques recyclés, plus de la moitié sont sans PVC et 43% utilisent de l'aluminium recyclé ou à faible teneur en carbone. Notre programme de réparation par l'utilisateur (DIY) en partenariat avec iFixit s'est considérablement développé tout au long de l'année, couvrant désormais 69 gammes de produits à travers 75 pays.

Nos programmes climatiques nous ont permis de réduire de 33% les émissions du Scope 3 et de 49% le total de nos émissions des Scopes 1 et 2 par rapport à nos années de référence². Nous avons poursuivi la réduction de la consommation d'énergie de nos produits, de nos opérations, de nos bureaux et de notre chaîne d'approvisionnement, et avons atteint avec

¹ Les réductions de carbone sont mesurées pour l'année civile 2025.

² Les années de référence sont l'année civile 2021 pour le Scope 3 et l'année civile 2019 pour les Scopes 1 et 2.

succès notre objectif de communiquer de manière transparente l'impact carbone de notre portefeuille.

De plus amples informations sur nos efforts en matière de développement durable sont disponibles dans nos Impact Highlights.

LA CULTURE COMME AVANTAGE CONCURRENTIEL

La culture d'entreprise de Logitech constitue un formidable facteur de différenciation et le socle de notre réussite à long terme. Elle allie ouverture, esprit de collaboration, curiosité et humilité à une capacité à prendre des décisions éclairées et à les mettre en œuvre rapidement. Nos équipes se poussent mutuellement vers l'excellence, font preuve d'agilité et restent pleinement concentrées sur la création d'expériences d'exception pour nos clients.

C'est cette culture unique qui nous a aidés à traverser une année volatile tout en continuant d'innover, de faire preuve de rigueur et d'investir pour l'avenir. Cela se traduit concrètement dans nos indicateurs internes : le sondage mondial interne de Logitech affiche un taux d'engagement des collaborateurs de 80 sur 100. Nous sommes également fiers de voir cette culture reconnue à l'externe. Le magazine Forbes nous a classés au 25^e rang sur 900 entreprises dans sa liste des Meilleurs Employeurs au Monde, et Newsweek a distingué l'entreprise parmi les Meilleurs Lieux de Travail en Amérique.

Nous sommes prêts à saisir les opportunités qui s'offrent à nous et restons pleinement mobilisés pour créer de la valeur à long terme pour vous, nos actionnaires.



Guy Gecht
Président du Conseil
d'administration



Hanneke Faber
Chief Executive Officer

Le 23 juillet 2026

A nos actionnaires,

Nous vous invitons cordialement à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2026 de Logitech International S.A. L'Assemblée aura lieu le mardi 8 septembre 2026 à 16h00 HDEC au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation à l'Assemblée, qui comprend un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée ainsi que des instructions sur la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote. Pour davantage d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles, veuillez vous référer à notre proxy statement du 23 juillet 2026 (le "Proxy Statement").

Que vous envisagiez de participer à l'Assemblée générale ordinaire 2026 ou non, votre vote est important, et vous êtes encouragés à prendre les dispositions nécessaires pour que vos actions soient représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.

A handwritten signature in black ink, reading "Guy Gecht".

Guy Gecht

Président du Conseil d'administration



LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Mardi 8 septembre 2026

16h00 heure d'été d'Europe centrale (l'enregistrement débute à 15h30)

SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

ORDRE DU JOUR

Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2026
 2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants pour l'exercice 2026
 3. Vote consultatif relatif au Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2026
 4. Vote consultatif relatif au Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2026
 5. Emploi du bénéfice disponible résultant du bilan et fixation d'un dividende
 6. Modifications des Statuts
 - 6.A. Modification des Statuts concernant le changement du siège social de Logitech International S.A.
 - 6.B. Modification des Statuts concernant le nombre maximal de mandats dans des sociétés cotées détenus par les membres de la Direction
 7. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2026
 8. Réélection au Conseil d'administration
 - 8.A. Réélection de M. Donald Allan, Jr.
 - 8.B. Réélection de Dr. Edouard Bugnion
 - 8.C. Réélection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber
 - 8.D. Réélection de M. Guy Gecht
 - 8.E. Réélection de M. Christopher Jones
 - 8.F. Réélection de Mme Marjorie Lao
 - 8.G. Réélection de M. Owen Mahoney
 - 8.H. Réélection de Mme Neela Montgomery
 - 8.I. Réélection de M. Kwok Wang Ng
 - 8.J. Réélection de Mme Deborah Thomas
 - 8.K. Réélection de M. Sascha Zahnd
 9. Réélection du Président du Conseil d'administration
 10. Réélection au Comité de rémunération
 - 10.A. Réélection de M. Donald Allan, Jr.
-

- 10.B. Réélection de Mme Neela Montgomery
- 10.C. Réélection de M. Kwok Wang Ng
- 10.D. Réélection de Mme Deborah Thomas
- 11. Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2026 - 2027
- 12. Approbation de la rémunération globale maximale de la Direction pour l'exercice 2028
- 13. Réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2027
- 14. Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Hautemorges, Suisse, le 23 juillet 2026
Le Conseil d'administration

Propositions et Explications

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2026.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2026 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à la disposition des actionnaires inscrit(e)s à ou avant la date de cette invitation. Le rapport annuel contient également les rapports des organes de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes annuels, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus à l'adresse <http://ir.logitech.com>.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes annuels de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. En cas de vote négatif sur cette proposition, le Conseil d'administration peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire afin que les actionnaires puissent réexaminer cette proposition.

KPMG SA, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve à l'Assemblée générale ordinaire 2026 de Logitech d'approuver les comptes consolidés et annuels de Logitech International S.A. KPMG SA est parvenue à la conclusion que les comptes consolidés pour l'exercice se terminant au 31 mars 2026 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis (U.S. GAAP) et en conformité avec le droit suisse. KPMG SA a en outre exprimé son opinion et confirmé que les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice disponible sont conformes au droit suisse et aux Statuts de Logitech International S.A et que le Rapport de rémunération contient les informations requises par le droit suisse et est conforme aux Statuts.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel 2026, des comptes consolidés et des comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice 2026.

Point 2

Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants pour l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech telle qu'exposée dans la section "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération pour l'exercice 2026 figurant dans le Proxy Statement.

Explication

Comme ça a été confirmé lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023, nous organisons chaque année un vote consultatif sur la philosophie, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, telles que décrites dans la section "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération figurant dans le Proxy Statement (ce qu'on appelle communément un vote "Say-on-Pay"). Nos actionnaires ont toujours soutenu notre philosophie, notre politique et nos pratiques de rémunération depuis la mise en place du vote consultatif "Say-on-Pay".

Le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération figurant dans le Proxy Statement, y compris la section "Compensation Discussion and Analysis", le tableau "Summary Compensation" et les tableaux récapitulatifs des rémunérations, notes et explications y relatives. Le vote dans le cadre du Point 2 ne vise pas à traiter des éléments spécifiques de la rémunération ou à désigner un membre particulier des organes dirigeants. Il s'agit plutôt d'un vote sur l'ensemble de la rémunération des membres des organes dirigeants ainsi que sur la philosophie, la politique et les pratiques de rémunération, telles que décrites dans le Rapport de rémunération, tel que contenu dans le Proxy Statement.

Le vote Say-on-Pay est consultatif et, par conséquent, il n'est pas contraignant. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines applicables au Proxy Statement. Ce vote est par conséquent indépendant de, et s'ajoute au, vote contraignant sur l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2027 tel que prévu au Point 11 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2028 tel que prévu au Point 12 ci-dessous. Toutefois, ce vote Say-on-Pay nous fournira des informations concernant le point de vue de nos actionnaires par rapport à la philosophie, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération (Compensation Committee) pourra prendre en considération lors de la réévaluation des pratiques de rémunération et de la détermination de la rémunération future des membres des organes dirigeants. Le Comité de rémunération cherchera à comprendre les raisons d'éventuels résultats négatifs significatifs.

Comme indiqué dans la section "Compensation Discussion and Analysis" du Rapport de rémunération pour l'exercice 2026 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à :

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir des membres des organes dirigeants qui sont capables de créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;
- favoriser une culture orientée vers la performance;
- faire dépendre la majorité de la rémunération totale aux performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque disproportionnées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants aux intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et
- refléter le rôle et la performance passée d'un membre d'un organe dirigeant par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Bien que la rémunération joue un rôle essentiel pour attirer, retenir et motiver les meilleurs personnes cadres et les membres du personnel, nous estimons qu'elle n'est ni la seule ni l'unique raison pour laquelle des cadres et membres du personnel exceptionnels décident de rejoindre et de rester chez Logitech, ni pourquoi ils s'investissent pour obtenir d'excellents résultats pour nos actionnaires et autres parties prenantes. A cet égard, tant le Comité de rémunération que la Direction estiment que fournir un environnement de travail favorable, des opportunités d'épanouissement personnel et professionnel, ainsi que donner à chacun la capacité de réaliser son potentiel et d'apporter une contribution significative sont tout aussi importants pour la réussite de Logitech en matière de recrutement, de motivation et de rétention de talents de haut niveau.

Le Comité de rémunération du Conseil a établi un programme de rémunération qui est décrit plus précisément dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2026 inclus dans le Proxy Statement. La philosophie de Logitech en matière de rémunération, les risques et les modalités de ses programmes de rémunération, ainsi que les rémunérations versées au cours de l'exercice 2026, sont également décrit dans le Rapport de rémunération inclus dans le Proxy Statement.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la décision consultative suivante:

"La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2026, y compris la section "Compensation Discussion and Analysis", le tableau "Summary Compensation Table for Fiscal Year 2026" et les tableaux résumant les rémunérations, les notes et les explications y relatives sont approuvés."

Point 3

Vote consultatif relatif au Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, à titre consultatif, le Rapport de rémunération pour l'exercice 2026.

Explication

En vertu du droit suisse des sociétés, nous sommes tenus de préparer un Rapport de rémunération distinct et de le soumettre annuellement pour vote consultatif à nos actionnaires. Le Rapport de rémunération selon le droit suisse actuel présente, pour les exercices se terminant les 31 mars 2026 et 31 mars 2025, la rémunération globale des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction.

En ce qui concerne la rémunération de la Direction, nous notons que lors de notre Assemblée générale ordinaire 2024, les actionnaires ont approuvé le montant global maximum de la rémunération de l'exercice 2026 pour la Direction d'un montant global de USD 26,7 millions, avec 81,66% des actionnaires ayant voté en faveur de la proposition. Les actionnaires ont également approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 et l'Assemblée générale ordinaire 2024, respectivement, les montants globaux maximums de la rémunération, fixé à CHF 3,9 millions, de chaque Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2025 et la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2026, avec 94.93% et 98.38% des actionnaires ayant voté en faveur de ces propositions.

Pour notre Rapport de rémunération selon le droit suisse pour l'exercice 2026 ainsi que le rapport de notre réviseur y afférent, tels qu'ils sont inclus dans le Proxy Statement, veuillez-vous référer à la section "Compensation Tables Audited Under Swiss Law" du Proxy Statement.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires un vote **en faveur**, à titre consultatif, du Rapport de rémunération pour l'exercice 2026.

Point 4

Vote consultatif sur le Rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, le Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2026.

Notre Rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2026 peut être obtenu sur internet à l'adresse <https://ir.logitech.com/financial-info/annual-reports/default.aspx>.

Explication

En vertu du droit suisse des sociétés, nous sommes tenus de préparer un Rapport sur les questions non financières et de le soumettre annuellement à nos actionnaires pour vote consultatif lors de notre Assemblée générale ordinaire.

Notre Rapport sur les questions non financières contient des informations sur le programme de développement durable de Logitech, ses objectifs et les progrès réalisés en matière environnementale, climatique, sociale, d'emploi et de lutte contre la corruption, comme l'exige l'article 964b du Code des obligations suisse et l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

ERM Certification and Verification Services Limited a fourni une assurance limitée ("limited assurance") conformément à l'International Standard on Assurance Engagement (ISAE) 3000 (révisé) sur des indicateurs de performance clés sélectionnés, inclus dans notre Rapport sur les questions non financières.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter, à titre consultatif, **en faveur** du Rapport sur les questions non financières selon le droit suisse pour l'exercice 2026.

Point 5

Emploi du bénéfice disponible résultant du bilan et fixation d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation suivante du bénéfice disponible résultant du bilan (en milliers):

	Exercice clôturé au 31 mars 2026
Païement d'un dividende d'un montant de	218'667
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	—
A reporter	2'416'178
Total de l'affectation du bénéfice disponible	2'634'845
Actions propres	(1'061'367)
Bénéfice disponible à l'affectation	1'573'478

Le Conseil d'administration approuve et propose une distribution brute de CHF 1,36 par action ou environ USD 1,70 par action sur la base du taux de change CHF-USD du 31 mars 2026. Sur la base des nombres d'actions le 31 mars 2026 (143'502'564 actions (hors actions propres)) et du dividende proposé par action, le dividende brut total maximum s'élèverait à CHF 195,2 millions (environ USD 243,9 millions sur la base du taux de change CHF-USD au 31 mars 2026).

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société ou ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, un dividende de CHF 1,36 par action (ou approximativement CHF 0,88 par action après déduction de 35% d'impôt anticipé suisse) sera versé le ou aux alentours du 23 septembre 2026 à tous les actionnaires enregistré(e)s à la date de clôture. La date de clôture sera vraisemblablement le ou aux alentours du 22 septembre 2026. Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 22 septembre 2026 pour les actions cotées sur le Nasdaq Global Select Market ("Nasdaq") et approximativement dès le 21 septembre 2026 pour les actions cotées au SIX Swiss Exchange. S'agissant des paiements effectués en US Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 8 septembre 2026.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'emploi du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation lors de chaque assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2026 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société mère (holding) du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut de CHF 1,36 par action représente, si elle est approuvée, une augmentation d'approximativement CHF 0,10 de CHF 1,26 par action à CHF 1,36 par action. Cette proposition d'augmentation du dividende démontre l'engagement continu de Logitech de restituer de manière constante des liquidités aux actionnaires. Depuis l'exercice 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende brut annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit en principe de proposer un dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par l'organe de révision de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice disponible résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver une part du bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance des activités de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice disponible résultant du bilan pour l'exercice 2026, y compris le paiement d'un dividende aux actionnaires de CHF 1,36 par action nominative.

Point 6

Modifications des Statuts

Point 6.A.

Modification des Statuts concernant le changement du siège social de Logitech International S.A.

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver une modification de l'article 1, alinéa 3, des Statuts concernant le changement du siège social de la Société d'Hautemorges à Ecublens (VD).

La modification proposée de l'article 1 des Statuts figure à l'annexe 6.A. du Proxy Statement.

Explication

Le siège social de la Société est historiquement situé à Hautemorges (anciennement Apples), en Suisse, où la Société a été fondée en 1981. Hautemorges fait office de siège social juridique et administratif pour les filiales suisses et internationales de Logitech. Bien que le siège social juridique se trouve à Hautemorges, le siège opérationnel est situé à Ecublens, en Suisse. Le Conseil d'administration estime que l'alignement de notre siège social sur notre siège opérationnel à Ecublens apportera une clarté juridique et garantira que nos documents sociaux reflètent fidèlement notre réalité commerciale actuelle. Si la modification proposée de l'article 1, alinéa 3, de nos Statuts est approuvée, l'article 1, alinéa 3, de nos Statuts sera libellé comme suit : "Le siège social est situé à Ecublens (VD)."

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

La modification des Statuts demandée requiert l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins deux tiers des voix représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, et d'une majorité absolue de la valeur nominale des actions représentée lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2026.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de la proposition de modifier l'article 1, alinéa 3, des Statuts de la Société.

Point 6.B.

Modification des Statuts concernant le nombre maximal de mandats dans des sociétés cotées détenus par les membres de la Direction

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver les modifications apportées aux Statuts visant à réduire le nombre de mandats dans des sociétés cotées détenus par les membres de la Direction.

La modification proposée de l'article 18 ter des Statuts figure à l'annexe 6.B du Proxy Statement.

Explication

Le droit suisse des sociétés impose aux émetteurs de limiter, dans leurs statuts, le nombre de fonctions (également appelées "mandats") qu'un membre du conseil d'administration ou de la direction peut exercer au sein d'autres sociétés. Conformément à l'article 18 ter des Statuts de Logitech, chaque membre de la Direction peut exercer jusqu'à cinq (5) mandats dans d'autres entreprises à but lucratif, dont deux (2) au maximum peuvent être exercés au sein de sociétés cotées.

Compte tenu du temps nécessaire pour exercer une fonction au sein de la Direction chez Logitech et de celui requis pour exercer une fonction au sein d'une autre société cotée, le Conseil d'administration recommande que le nombre de mandats dans des sociétés cotées soit réduit de deux (2) à un (1) pour les membres de la Direction.

Chaque membre de la Direction respecte d'ores et déjà la limite réduite de mandats prévue par la modification proposée des Statuts.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de la proposition de modifier l'article 18 ter des Statuts de la Société.

Point 7

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2026

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge à ses membres ainsi qu'aux membres de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2026.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 7 du Code des obligations suisse, les actionnaires sont invité(e)s à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2026 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2026 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de douze mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction de Logitech n'ont pas le droit de voter sur le point 7 de l'ordre du jour.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2026.

Point 8

Réélection au Conseil d'administration

Explication

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 11 membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Sur recommandation du Comité de nomination et de gouvernance (Nominating and Governance Committee), le Conseil d'administration a nommé l'ensemble des membres en fonction pour un nouveau mandat d'un an, débutant après la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 et prenant fin après la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2027. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

Selon le droit suisse des sociétés, les membres du Conseil d'administration ne peuvent être élus que par les actionnaires. Si les personnes mentionnées ci-dessous sont réélues, le Conseil sera composé de 11 membres. Le Conseil n'a aucune raison de penser que l'un des candidats ne souhaitera pas ou ne sera pas en mesure d'assumer son rôle de membre au Conseil d'administration en cas d'élection.

Pour davantage d'informations sur le Conseil d'administration, en particulier sur ses membres actuels, ses comités, et la façon dont le Conseil supervise les activités des dirigeants de Logitech, et d'autres informations, nous vous prions de vous référer à la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters" du Proxy Statement.

8.A. Réélection de M. Donald Allan, Jr.

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Donald Allan, Jr. au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Allan se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.B. Réélection de Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Dr. Edouard Bugnion au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Dr. Bugnion se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.C. Réélection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber

Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Johanna 'Hanneke' Faber au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Faber se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.D. Réélection de M. Guy Gecht

Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guy Gecht au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Gecht se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.E. Réélection de M. Christopher Jones

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Christopher Jones au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Jones se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.F. Réélection de Mme Marjorie Lao

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Marjorie Lao au Conseil d'administration pour un mandat d'un prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Lao se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.G. Réélection de M. Owen Mahoney

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Owen Mahoney au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Mahoney se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.H. Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Neela Montgomery au Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Montgomery se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.I. Réélection de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Kwok Wang Ng au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Ng se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.J. Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Deborah Thomas au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

8.K. Réélection de M. Sascha Zahnd

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Sascha Zahnd au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Zahnd se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil d'administration de chacun(e) des membres candidat(e)s mentionné(e)s ci-dessus.

Point 9

Réélection du Président du Conseil d'administration

Explication

Le droit suisse des sociétés exige que le président du Conseil d'administration soit élu(e) à l'occasion de chaque assemblée générale ordinaire pour un mandat d'un an s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Le Conseil d'administration a choisi M. Guy Gecht pour continuer à servir en qualité de président indépendant du Conseil d'administration. M. Gecht est Président du Conseil depuis 2025, et est membre non exécutif du Conseil d'administration depuis 2019. Comme indiqué dans sa biographie et ses qualifications dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement, M. Gecht apporte au Conseil d'administration une vaste expérience en gestion ainsi qu'une expertise dans les domaines de la technologie et de la cybersécurité.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire M. Gecht en qualité de Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la ré-élection de M. Gecht en qualité de Président du Conseil d'administration.

Point 10

Réélection au Comité de rémunération

Explication

Notre Comité de rémunération (Compensation Committee) est actuellement composé de quatre membres, tous candidats à leur réélection au Conseil d'administration et au Comité de rémunération. Conformément au droit suisse des sociétés, les personnes membres du Comité de rémunération doivent être élues annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les personnes membres du Conseil d'administration peuvent être élues en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance (Nominating and Governance Committee), le Conseil d'administration propose de réélire tous les membres actuels du Comité de rémunération pour un nouveau mandat d'une année. Comme le requiert le règlement du Comité de rémunération, l'ensemble des membres présentant leur candidature est considéré comme indépendant conformément aux exigences des règles de cotation de Nasdaq, à la définition d'"outside director" selon la section 162(m) du U.S. Internal Revenue Code de 1986, telle que modifiée, à la définition d'un "non-employee director" pour les besoins de la règle 16b-3 promulguée par l'U.S. Securities and Exchange Commission, et à la règle 10C-1(b)(1) du U.S. Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée.

Le mandat prendra fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidature.

10.A. Réélection de M. Donald Allan, Jr.

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Donald Allan, Jr. au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Allan se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors" du Proxy Statement.

10.B. Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Neela Montgomery au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors " du Proxy Statement.

10.C. Réélection de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Kwok Wang Ng au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de M. Ng se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors " du Proxy Statement.

10.D. Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Deborah Thomas au Comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Des informations biographiques ou sur les qualifications de Mme Thomas se trouvent dans la section "Corporate Governance and Board of Directors Matters – Members of the Board of Directors " du Proxy Statement.

Le Conseil d'administration a nommé M. Allan président du Comité de rémunération, sous réserve de sa réélection au Comité de rémunération.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ces points requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun(e) des membres candidat(e)s mentionné(e)s ci-dessus.

Point 11

Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2026-2027

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 3'900'000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2027 ("l'Année de Service 2026 - 2027").

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, la rémunération du Conseil d'administration doit être approuvée chaque année par les actionnaires lors d'un vote contraignant selon les modalités prévues dans les Statuts de Logitech. Selon l'article 19 quater, alinéa 1(a), des Statuts de Logitech, les actionnaires doivent approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Selon les Statuts, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilités de gestion consiste en un paiements en espèces et en actions ou valeurs mobilières équivalentes. Le montant des paiements en espèce et des actions ou valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe qui tient compte des fonctions et des responsabilités assumées. La valeur des actions ou des valeurs mobilières équivalentes est valorisée aux conditions du marché au moment de leur octroi.

Le montant proposé d'un maximum de CHF 3'900'000 a été déterminé sur la base de 10 membres non-exécutifs du Conseil d'administration et sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

En ce qui concerne les 10 membres non-exécutifs du Conseil d'administration, la rémunération se compose des éléments suivants:

- Paiements en espèces d'un montant maximum de CHF 1'300'000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services rendus au Conseil d'administration et aux comités, et les honoraires annuels pour un(e) président(e) non-exécutif(ve).
- Actions ou valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum de CHF 2'200'000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.
- Autres paiements, y compris les contributions dues estimées de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum de CHF 400'000.

Les actionnaires approuvent le montant global maximum de la rémunération tel que décrit dans la proposition et non ses composants individuels. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre des décisions alternatives concernant les rémunérations dans le cadre du montant global maximum de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2026 - 2027 sera publié dans le Rapport de rémunération qui sera inclus dans le Proxy Statement pour l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2028.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter en faveur de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 3'900'000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Point 12

Approbation de la rémunération globale maximale de la Direction pour l'exercice 2028

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 28'302'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2028.

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, la rémunération de la Direction doit être approuvée chaque année par les actionnaires lors d'un vote contraignant selon les modalités prévues dans les Statuts de Logitech. Selon l'article 19 quater, alinéa 1(b), des Statuts de Logitech, les actionnaires doivent approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice. L'Assemblée générale ordinaire 2026 ayant lieu au milieu de l'exercice 2027 de Logitech, le prochain exercice pertinent est l'exercice 2028. Ce vote contraignant requis sur la rémunération de la Direction est indépendant des, et s'ajoute aux, votes Say-on-Pay consultatifs et non-contraignants prévus aux Point 2 et 3 ci-dessus.

La Direction de Logitech est actuellement composée de Mme Johanna (Hanneke) Faber (Chief Executive Officer), M. Matteo Anversa (Chief Financial Officer), et Mme Samantha Harnett (Chief Legal Officer).

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, la conception et les risques liés au programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2026 sont présentés dans le Rapport de rémunération figurant dans le Proxy Statement.

Le montant proposé de maximum USD 28'302'000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout:

- La Direction comprend quatre membres.
- Salaires de base brut d'un montant maximum de USD 3'300'000.
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de USD 6'700'000 à la valeur d'attribution. La rémunération en espèces liée à la performance sous forme de paiements incitatifs en espèces peut être acquise dans le cadre du Logitech Management Performance Bonus Plan (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée dans le cadre du Plan de Bonus est variable et basée sur la réalisation des objectifs de la Société, des objectifs individuels des membres de la Direction ou d'autres objectifs de performance et devrait continuer à se situer entre 0 % et 200 % de l'objectif incitatif cible de la Direction pour l'exercice 2027. Le montant maximum des bonus liés à la performance pour l'exercice 2027 suppose une réalisation maximale de tous les objectifs de performance.
- Rémunération incitatives d'actions d'un montant maximum de USD 16'900'000 à la valeur d'attribution. Les rémunérations incitatives à long terme d'actions ("Equity Awards") sont généralement accordées sous la forme de Restricted Stock Units ("PSUs") liées à la performance ou Restricted Stock Unit ("RSUs") liées à l'ancienneté. Afin de s'aligner sur la méthodologie utilisée dans le Rapport de rémunération dans le Proxy Statement, où la valeur des Equity Awards est publiée en fonction de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi, la valeur de marché au moment de l'octroi a été prise en compte pour calculer le montant maximal de la rémunération d'actions à long terme, c'est-à-dire en supposant la réalisation maximale de tous les objectifs de performance et l'acquisition (vesting) intégrale de toutes les rémunérations incitatives en actions liées à l'ancienneté. Les objectifs de rémunération sous forme de PSUs octroyées à la Direction au cours de l'exercice 2028 seront déterminés au début de la période de performance de trois ans et le nombre d'actions qui seront acquises à la fin de la période de performance de trois ans devrait continuer à varier de 0 à 200% des objectifs d'actions de la Direction en fonction de la performance de la Société.
- Autre rémunération d'un montant maximum de USD 1'402'000. Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour les services de conseils fiscaux et les dépenses y relatives, des contributions de l'employeur au plan d'épargne 401(k), des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeuse aux primes d'assurance maladie, la prise en charge de frais liés à des déménagements ou de longs voyages professionnels, les contributions aux plans de prévoyance à prestations

PROPOSITIONS ET EXPLICATIONS

définies, la contribution due estimée de l'employeuse pour la sécurité sociale et Medicare et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les membres de la Direction. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à offrir de la flexibilité pour couvrir ces éléments de rémunération le cas échéant.

Les actionnaires approuvent le montant global maximum de la rémunération tel que décrit dans la proposition et non ses composants individuels. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes actuelles de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant global maximum de la rémunération approuvé par les actionnaires. La rémunération effectivement accordée aux membres de la Direction pour l'exercice 2028 sera publiée dans le Rapport de rémunération qui sera inclus dans le Proxy Statement pour l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2028.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de USD 28'302'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2028.

Point 13

Réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2027

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour un mandat d'un an et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2027 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil d'administration ("Comité d'Audit"), la réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. est proposée pour une nouvelle période d'une année. KPMG SA a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d'Audit a également nommé KPMG LLP, une société américaine appartenant au même groupe que KPMG SA, en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027 pour le reporting selon la législation américaine sur les papiers valeurs. Les Statuts de Logitech ne requièrent pas que les actionnaires ratifient la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de la Société. Toutefois, Logitech soumet la nomination de KPMG LLP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d'Audit réexaminera sa décision de renommer KPMG LLP. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d'Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LLP durant l'année si le Comité d'Audit devait décider qu'un tel changement est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG SA et à KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'expert-comptable agréé indépendant de la Société pour l'exercice 2026, ainsi que d'autres informations concernant KPMG SA et KPMG LLP, figurent dans le Proxy Statement, sous la rubrique "Independent Auditors" et "Report of the Audit Committee".

Une ou plusieurs personnes représentantes de KPMG SA seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire 2026. Elles auront la possibilité de faire une déclaration lors de l'Assemblée générale et il est attendu d'elles qu'elles soient disponibles pour répondre aux questions des actionnaires.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG SA en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant, chacun pour l'exercice se terminant le 31 mars 2027.

Point 14

Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Le droit suisse des sociétés exige que le représentant indépendant des actionnaires (le "Représentant indépendant") soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale ordinaire pour un mandat d'un an se terminant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant pour un mandat d'un an jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Explication

Conformément au droit suisse des sociétés, chaque actionnaire peut être représenté(e) à l'Assemblée générale par un Représentant indépendant. Le Conseil d'administration propose l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger comme Représentant indépendant pour exercer cette fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire 2027 de la Société et, le cas échéant, lors de toute Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue avant l'Assemblée générale ordinaire 2027. Regina Wenger, associée principale de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, est une notaire réputée basée à Lausanne, en Suisse, et ancienne présidente de la Fédération suisse des notaires. L'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger a confirmé à la Société qu'elle possède l'indépendance nécessaire pour assumer ses responsabilités.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire 2026, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant.

Informations Générales pour les Actionnaires Inscrits au Registre des Actions

POURQUOI AI-JE REÇU CETTE "INVITATION"?	Cette invitation, y compris les indications sur l'organisation qu'elle contient, est communiquée aux actionnaires inscrit(e)s au registre des actions et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce. En sus de cette invitation (laquelle est également disponible en allemand et en anglais), nous avons déposé notre Proxy Statement (y compris l'invitation qui y figure) auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission afin de nous conformer aux règles américaines en matière de proxy statement. La version anglaise de cette invitation fait foi. La carte-réponse (<i>response coupon</i>) ou la carte d'instruction (<i>proxy card</i>) vous est adressée au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mardi 8 septembre 2026 à 16h00, heure d'été d'Europe centrale, au SwissTech Convention Center, EPFL, à Lausanne, en Suisse.
QUI PEUT VOTER À L'ASSEMBLÉE?	Les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par Computershare, le "Transfer Agent" américain de Logitech) le mercredi 2 septembre 2026 peuvent voter à l'Assemblée générale ordinaire. Aucun(e) actionnaire ne pourra être inscrit(e) au registre des actions entre le 2 septembre 2026 et le jour suivant celui de l'Assemblée.
COMMENT PUIS-JE ME PROCURER LE PROXY STATEMENT DE LOGITECH, LE RAPPORT ANNUEL AINSI QUE LES AUTRES DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES?	Une copie de notre rapport annuel 2026 aux actionnaires, qui contient le rapport annuel, les comptes consolidés de Logitech International S.A. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, les comptes annuels de Logitech International S.A. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, et les rapports de l'organe de révision y relatifs, cette invitation, le Proxy Statement ainsi que notre rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2026 que nous avons déposé auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse http://ir.logitech.com. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des exemplaires de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse ou aux Etats-Unis aux adresses mentionnées ci-dessus, ou en contactant notre groupe investor relations à l'adresse IR@logitech.com ou au +1-510-916-9842.
COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE NE PEUX PAS PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE?	Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée en personne, vous pouvez donner procuration au Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrit(e)s (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain) ou sur la carte-réponse (<i>response coupon</i>), respectivement la carte d'instruction (<i>proxy card</i>).

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès (access code) indiqué sur la carte-réponse (response coupon). Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("Grant Procuration") et soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("Send").

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Cochez la case "Option 3" sur la carte-réponse (response coupon) ci-jointe. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte-réponse dûment complétée à l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger au moyen de l'enveloppe affranchie annexée adressée à Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Switzerland.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case signalée par une flèche sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "Soumettre" ("Submit").

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la carte d'instruction pour choisir le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée en personne, vous devez obtenir une carte d'admission. Vous pouvez commander votre carte d'admission sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrit(e)s (gvmanager-live.ch/logitech pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse ou www.proxyvote.com pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain) ou sur la carte-réponse (response coupon), respectivement la carte d'instruction (proxy card) et nous vous ferons parvenir une carte d'admission à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'admission avant l'Assemblée et êtes un(e) actionnaire inscrit(e) au 2 septembre 2026, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la carte-réponse (response coupon). Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'admission" ("Order Admission Card").

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Cochez la case "Option 1" sur la carte-réponse (response coupon) ci-jointe. Veuillez ensuite retourner votre carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au mercredi 2 septembre 2026 au plus tard.

	REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case signalée par une flèche sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card), veuillez cocher la case "Oui" ("Yes") sur la carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre carte d'instruction dûment complétée à Broadridge au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au mercredi 2 septembre 2026 au plus tard.
PUIS-JE DEMANDER À UNE AUTRE PERSONNE DE ME REPRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE?	Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la carte-réponse (response coupon) (pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse) ou, si vous avez demandé une carte d'instruction (proxy card) (pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain), veuillez cocher la case de la carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la carte d'instruction. Que ce soit sur la carte-réponse ou sur la carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech, respectivement la carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Broadridge, en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 2 septembre 2026. Nous enverrons une carte d'admission à l'Assemblée à la personne représentante que vous aurez désignée. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'admission à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre représentant. Si vous avez demandé et reçu une carte d'admission afin d'assister à l'Assemblée en personne, vous pouvez également autoriser sur la carte d'admission quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'admission dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.
PUIS-JE VENDRE MES ACTIONS AVANT L'ASSEMBLÉE SI J'AI DÉJÀ VOTÉ?	Logitech n'interdit pas le transfert d'actions avant l'Assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le registre des actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du registre des actions le mercredi 2 septembre 2026 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure d'exercer le droit de vote lié à ces actions.

**SI JE DONNE PROCURATION,
PUIS-JE CHANGER MON
VOTE APRÈS AVOIR VOTÉ ?**

Vous pouvez modifier votre vote par internet ou par courrier jusqu'au 2 septembre 2026. Vous pouvez également changer votre vote en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code d'accès et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur gvmanager-live.ch/logitech ou en demandant et en soumettant une nouvelle carte-réponse (response coupon) auprès de notre registre des actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à logitech@devigus.com). Pour les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions américain, vous pouvez révoquer votre vote en fournissant de nouvelles instructions de vote sur www.proxyvote.com, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle carte d'instruction (proxy card). Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre carte-réponse ou votre carte d'instruction, à moins que vous ne votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous ne demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Après avoir reçu le nouveau code d'accès, rendez-vous sur le site internet de vote www.gvmanager-live.ch/logitech et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Octroyer une procuration" ("*Grant Procuration*"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au mercredi 2 septembre 2026 à 23h59 (heure d'été d'Europe centrale), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Si vous demandez une nouvelle carte-réponse (response coupon) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle carte-réponse et nous la retourner d'ici au 2 septembre 2026 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Rendez-vous sur le site internet de vote www.proxyvote.com et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document "Notice of Internet Availability of Proxy Materials" que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au mercredi 2 septembre 2026 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous demandez une nouvelle carte d'instruction (proxy card) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle carte d'instruction et la retourner à Broadridge d'ici au 2 septembre 2026 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

SI JE DONNE PROCURATION, QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE DONNE PAS D'INSTRUCTIONS DE VOTE?

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – VOTE PAR INTERNET – Si vous êtes un(e) actionnaire inscrit(e) et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.

REGISTRE DES ACTIONS SUISSE – CARTE-RÉPONSE – Si vous êtes un(e) actionnaire inscrit(e) et que vous signez et retournez une carte-réponse (response coupon) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou une partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour, ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions corrigées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – VOTE PAR INTERNET – Si vous êtes un(e) actionnaire inscrit(e) et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou une partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour, ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions corrigées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.

REGISTRE DES ACTIONS AMÉRICAIN – CARTE D'INSTRUCTION – Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une carte d'instruction (proxy card) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou une partie des points à l'ordre du jour, vous donnez de ce fait instruction au Représentant indépendant d'exercer le droit de vote lié à vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour, ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions corrigées ou modifiées qui pourraient être soumises aux actionnaires durant l'Assemblée.

QUI PUIS-JE CONTACTER POUR POSER DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour exercer les droits de vote liés à vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-916-9842 ou à nous envoyer un email à l'adresse IR@logitech.com.